

ABONNEMENT.

Sommaire	30 fr.
En ar.	16
En ar.	8
Poste :	25 fr.
En ar.	18
En ar.	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Octobre 1876.

Chronique générale.

On lit dans une dépêche particulière de Berlin, publiée par la *Pall Mall Gazette*, que la Serbie a fait connaître confidentiellement ses puissances son intention de repousser l'offre d'un armistice de cinq mois, en se basant sur ce motif que non-seulement une suspension aussi longue placerait l'ennemi dans une situation bien plus avantageuse comparativement à la Serbie, mais encore que la Serbie est absolument hors d'état de trouver les ressources nécessaires pour des préparatifs de guerre aussi prolongés.

Le gouvernement serbe dit que, dans son opinion, la Turquie cherche à gagner du temps et à fatiguer la principauté, en la forçant à maintenir en activité des forces considérables pendant tout l'hiver et qu'elle n'a pas sérieusement l'intention de faire des concessions ou d'accorder des réformes.

Le gouvernement du prince Milan, dit cette dépêche, est prêt à signer un armistice de deux mois, mais il ne saurait aller au-delà.

La *Voix* fait l'aperçu suivant de la situation politique :

« L'Europe se trouve encore dans la phase des entretiens préliminaires concernant l'action décisive à entamer à l'égard de la Porte. Les pourparlers relatifs à un armistice se poursuivent plutôt pour la forme que dans l'espoir d'un succès quelconque de ce côté. Des indices nombreux présentent un dénouement violent. En Roumanie, de grands préparatifs de guerre se font. En Autriche, on s'apprête à des résolutions suprêmes, d'accord, paraît-il, avec la Russie. »

La *Voix* constate, d'un autre côté, le nouveau revirement qui semble à la veille de se produire dans l'opinion du peuple britannique par rapport aux affaires d'Orient ; puis, rapprochant cette attitude de celle de la France, où, selon lui, on affecte une indifférence calculée, la *Voix* ajoute :

« L'apathie de la France offre un auxiliaire important au cabinet anglais ; elle est dans le cas de détruire le caractère d'unanimité que, sans cela, aurait revêtu l'intervention européenne projetée. D'ailleurs, l'appoint que refuserait la France pourrait au besoin être fourni par l'Italie, et l'action combinée de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Russie suivrait son cours. »

La *Voix*, dans un autre article, ne se dissimule pas les dangers de la situation actuelle :

« Il est incontestable, dit-elle, que partout on croit à l'imminence de mesures extrêmes dans le cas où la Porte ne reviendrait pas sur son refus d'accepter les propositions des puissances. On est entretenu dans ces idées par la conviction que la Russie ne saurait renoncer à l'accomplissement, par la Porte, des conditions adoptées par les puissances, alors même qu'elle devrait y pourvoir seule. »

CRIMES ET DÉLITS.

Le *Journal officiel* vient de publier un rapport de M. le garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle, en France, dans le cours de l'année 1874.

Nous n'avons point l'intention de donner une analyse détaillée de ce travail statistique qui fournit un tableau comparatif de l'année 1874 avec la précédente en ce qui touche le relevé des crimes et délits commis sur le territoire de la République, mais il nous semble utile d'emprunter à ce document une appréciation de l'état de nos mœurs :

M. le garde des sceaux envisage à ce point de vue notre situation avec un optimisme que nous ne partageons pas. Il se réjouit

qu'il y ait une décroissance dans le nombre des crimes tels que l'assassinat, le vol à main armée, etc. Cela est vrai ; tous ces crimes, qui supposent chez leurs auteurs une profonde perversité, sans doute, mais aussi un certain courage, sont moins fréquents ; mais nous constatons, non sans tristesse, qu'il y a eu en 1874 onze mille condamnations de plus qu'en 1873. Dans ce chiffre énorme, sont les banqueroutes, les faux, les outrages aux agents de l'autorité et surtout les attentats aux mœurs qui figurent pour la plus large part. Ces crimes, par leur nature, prouvent que, sous la République révisable, les affaires ne sont pas dans un état de prospérité bien enviable ; que l'autorité n'est pas respectée, et que la dépravation, dont on se plaignait tant autrefois, n'a fait que se développer davantage depuis que nous sommes en République.

M. Dufaure a trouvé une explication ingénieuse de ce phénomène ; il affirme que cette augmentation n'est que le résultat de l'intelligence et de la vigilance des agents de police ; il voudrait nous faire croire qu'autrefois, lorsqu'un agent de police rencontrait un banqueroutier, un voleur, un faussaire et un débauché, il se croisait les bras.

Remarquons enfin que les mendiants et les ivrognes n'ont jamais été aussi nombreux, et n'en soyons pas surpris.

Si M. Dufaure trouve que ce sont là des symptômes satisfaisants, il n'est pas difficile, pour nous, nous y trouvons une preuve que les révolutions ne moralisent pas les peuples, et qu'en développant les appétits, les ambitions et les haines, elles engendrent cette progression dans les crimes et délits.

Les amis de M. Thiers annoncent que l'ancien président de la République prendra une part très-active aux dissensions financières de novembre et de décembre ; il parlerait contre la proposition d'impôt sur le revenu, dont il est l'un des plus ardents adversaires.

Aujourd'hui que des renseignements plus précis permettent de porter un jugement plus éclairé sur les nominations des maires, il est permis d'affirmer que les élections du 8 octobre ont constitué presque partout les radicaux en minorité.

Des députés ont demandé qu'une liste générale de tous les maires élus le 8 octobre soit publiée à l'*Officiel*.

L'enseignement religieux continue à faire ses preuves.

Parmi les treize élèves sortis de l'École des mineurs de Saint-Etienne, en 1875, avec des brevets de première et de deuxième classes dont le *Journal officiel* donne les noms, huit, MM. de Catelin, Piatat, Bresson, Bourtoutot, Désbans, Ravoux, de Laforest-Divonne, Noviani, avaient été préparés et présentés par les Frères des écoles chrétiennes du pensionnat Saint-Louis, rue Désirée.

INAUGURATION

DE LA STATUE DU MARÉCHAL NIEL.

Dimanche a eu lieu à Muret l'inauguration de la statue du maréchal Niel. Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la matinée, un grand nombre d'étrangers étaient venus à la fête.

La cérémonie était présidée par le général de Chabaud-Latour, représentant le maréchal de Mac-Mahon. On remarquait ensuite M. le commandant Locmaria, qui représentait le ministre de la guerre ; Mgr Desprez, archevêque de Toulouse ; M. Delorme, préfet, et une foule d'autres personnages, sénateurs, généraux, etc.

La famille du maréchal Niel était représentée à la cérémonie par M^{me} la maréchale Niel ; son fils, M. le capitaine Niel ; M. le lieutenant-colonel Duhesme, et M. Charles Niel, conseiller général.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HOMME RAISONNABLE.

(Suite.)

— Permettez, permettez, beau-père, interrompit Durvert ; dans cette estimation, on n'a tenu compte, vous le savez, ni des bâtiments, ni des bois, ni des pièces d'eau, et votre château se vendrait six cent mille francs comme un liard.

— Eh bien ? demanda Germain, qui ne voyait pas son gendre en voulait venir.

— Eh bien ! six cent mille francs me donneraient, pour la part de madame Durvert, les cinquante mille écus dont j'ai précisément besoin.

— Que dites-vous ? vendre ma campagne ! ou mieux vous que c'est mon ouvrage, mon orgueil ? que j'y ai toutes mes habitudes ?

— Je ne dis pas, répliqua l'armateur, mais cet argent m'est indispensable.

— Pardieu ! vous le trouverez autre part, s'écria Germain en se levant ; on ne vendra point la Noiselière, c'est moi qui vous le dis.

— H le faudra, répliqua Durvert en se levant également.

— Et qui m'y forcera, s'il vous plaît ?

— Le code, beau-père, qui dit, article 815 : *Nul ne peut être forcé à rester dans l'indivision.*

— C'est-à-dire que vous réclamez la vente.

— Bien à regret.

— Malheur à vous si vous le faites, monsieur ! s'écria Germain en étendant la main avec menace. Je verrai ma fille, d'ailleurs ; elle ne le souffrira pas.

— Vous vous trompez.

— Comment ?

— J'ai sa procuration.

— C'est faux !

— Vous n'êtes pas poli, beau-père, observa l'armateur ; mais la preuve que je ne plaisante pas, c'est que la voilà, timbrée, enregistrée, signée, et me donnant droit de plaider devant tous les tribunaux de France et de Navarre.

— Se peut-il ! dit Fresneau en pâissant ; quoi ! ma fille a pu signer une pareille pièce !

— Je me tue de vous dire que j'ai besoin de ces cent cinquante mille francs.

— Et pour cent cinquante mille francs elle s'exposera à plaider contre son père ! s'écria Germain avec un douleur emportée ; elle essaiera de me chasser d'une demeure dont j'ai vu grandir les arbres, dont j'ai planté les fleurs, où j'ai toutes mes

affections !

— Que voulez-vous, beau-père ! votre fille ne peut sacrifier son avantage à votre fantaisie ; après tout, vous trouverez une campagne ailleurs.

Madame Durvert est raisonnable : vous l'avez élevée à comprendre ses intérêts, et non à faire du sentiment comme vous le disiez tout à l'heure ; eh bien ! elle se rappelle vos leçons. Chacun son droit, chacun son dû : c'est la seule loi juste et sûre, d'après vos propres paroles.

— En effet, dit Germain amèrement, et je ne m'attendais pas à la voir tourner si vite contre moi. Mais ma fille ne pouvait-elle attendre, au moins, qu'on m'eût cloué dans ma chaise ? Je suis vieux déjà, et cela ne peut tarder longtemps.

— Fi donc, beau-père ! vous vous portez comme la cathédrale d'Orléans, et nous sommes pressés ; il faut que j'aie ces cent cinquante mille francs d'ici à six mois.

— C'est-à-dire que vous ne me donnez point plus de temps pour chercher un gîte ailleurs.

— On fait ce qu'on peut, beau-père.

— A la bonne heure ! s'écria le négociant violet de colère et les deux poings fermés ; mais écoutez bien ce que je vais vous dire, monsieur : tant qu'il me restera de quoi payer une feuille de papier timbré, vous ne vendrez point la Noiselière.

— C'est ce que nous verrons.

— Vous n'avez rien autre chose à me dire ?

— Moi ? rien.

— Alors je vous souhaite un heureux voyage, interrompit brusquement Germain.

Durvert le regarda d'un air étonné.

— C'est-à-dire que vous me renvoyez, reprit-il ; eh bien, soit... je suis bon enfant, moi. Je vais régler quelques affaires à Orléans ; je reviendrai dans quelques jours pour savoir votre dernier mot.

— Inutile, monsieur.

— Pardonnez-moi, répliqua l'armateur en cherchant son chapeau ; il ne faut jamais se presser de se prendre à la gorge... Au revoir, beau-père, et sans rancune.

Il salua Germain Fresneau et sortit.

Mais à peine eut-il disparu que celui-ci se laissa tomber sur un fauteuil, suffoqué de colère et de douleur.

Le bonheur qui avait accompagné Germain dans toutes ses entreprises, l'espèce de suprématie que lui donnait la fortune, l'avaient accoutumé à tout voir céder à ses désirs ; aussi les préférences de son gendre excitèrent-elles en lui une indignation difficile à exprimer.

C'est un fait d'observation journalière, que les égoïstes reçoivent les coups qui les frappent avec moins de patience que les cœurs dévoués.

Ceux-ci, en effet, toujours occupés au-dehors,

Aussitôt que le cortège a eu pris place sur les estrades qui lui étaient réservées, le voile qui recouvrait la statue a été enlevé, aux salves d'artillerie, au bruit du tambour et aux sonneries du clairon.

M. le général de Chabaud-Latour a pris alors la parole pour retracer la vie militaire du maréchal Niel. Faisant une invocation à la France, il a prononcé cette belle péroraison :

« Ah ! messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France, en présence du désordre des esprits et de l'évocation de l'époque la plus douloureuse de notre histoire, celle où il n'existait plus de liberté que pour les bourreaux et les assassins, en face des tentatives de réhabilitation des noms les plus odieux de ces jours d'égarément, que l'inflexible histoire a stérilisés de son véritable nom : la Terreur, combien il est consolant de porter ses regards sur cette noble et serene figure du héros dont la statue s'élève devant nous !

» Sachons tous suivre les exemples que nous donne sa vie entière.

» Oh ! ma chère patrie ! que tes enfants entendent ce grand enseignement ; qu'oubliant leurs tristes divisions, ils ne soient animés que d'une seule passion, l'amour, le véritable amour de la France, le véritable dévouement à sa prospérité, au développement de ses destinées, à sa grandeur parmi les nations !

» Qu'ils entendent enfin la voix divine de celui qui leur crie, à travers les dix-neuf siècles qui nous séparent du jour solennel où il s'est offert, sainte et toute puissante victime, pour racheter devant la justice suprême de Dieu les égarements des enfants des hommes :

« Toute maison divisée contre elle-même périra ! »

Ces paroles ont vivement impressionné la nombreuse assistance.

M. Sacaze, président du conseil général, a pris ensuite la parole.

Puis on a procédé à la distribution des récompenses aux sociétés musicales qui avaient concouru.

A propos de la cérémonie des noces d'argent, célébrée il y a quelques jours à Cambrai, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la nomination de Mgr Régner à l'archevêché de cette ville, un journal a eu l'idée de rechercher quels étaient les prélats les plus anciens de l'épiscopat français.

Parmi les prélats de l'Eglise de France, nos cinq cardinaux, LL. EE. les archevêques de Bordeaux, de Rouen, de Cambrai, de Paris et de Rennes ont pu déjà célébrer leurs noces d'argent comme évêques, ainsi que les vingt prélats dont les noms suivent :

Mgr Féron, évêque de Clermont, aujourd'hui doyen de l'épiscopat catholique, sacré en 1834 ;

Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, et Mgr Rivet, évêque de Dijon, sacrés en 1838 ;

Mgr Allou, évêque de Meaux, sacré en 1839 ;

supportent leurs propres souffrances avec distraction, tandis que la sensibilité des premiers se concentre tout entière sur leur propre personne.

Les égoïstes sont loin d'être froids ; ce qui les isole des autres, ce n'est point l'insensibilité, mais bien la passion, la passion pour eux-mêmes : ils s'aiment trop pour trouver en leur cœur un reste d'affection à donner au genre humain ; mais toutes les fois que l'on touche à l'objet de leur culte, c'est-à-dire à eux, toutes les puissances de leur cœur se révoltent et poussent un cri.

L'entretien que M. Fresneau venait d'avoir avec son gendre l'avait jeté dans une agitation que la réflexion augmenta loin de la calmer.

L'idée qu'il faudrait quitter une demeure créée par lui et où il avait espéré mourir l'affligeait vivement ; mais il était surtout humilié en songeant que la Noisetière pourrait appartenir à un autre ; qu'on ne le citerait plus comme le propriétaire du plus beau domaine du Loiret, et que ses envieux traiteraient sans doute, dans cette vente, un commencement de déchéance, le morcellement d'une fortune jusqu'alors incontestée et dont il avait fait toute sa gloire.

Ainsi attaqué à la fois dans ses affections, dans ses habitudes et dans sa vanité, il céda comme si un coup trop fort et trop inattendu l'eût frappé. Georges, à qui il fit part des intentions de Durvert, accueillit d'ailleurs son indignation assez froide-

Mgr Vibert, ancien évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, sacré en 1844 ;

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, et Mgr Bertheaud, évêque de Tulle, sacrés en 1842 ;

Mgr Rousselet, évêque de Séez, sacré en 1854 ;

Mgr Wicard, ancien évêque de Laval, sacré en 1845 ;

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ; Mgr Caverot, archevêque de Lyon ; Mgr Meirieu, évêque de Digne ; Mgr Foulquier, ancien évêque de Mende ; Mgr Pie, évêque de Poitiers, sacrés en 1849 ;

Mgr de Droux-Brézé, évêque de Moulins, sacré en 1850.

L'année 1876 termine les vingt-cinq années de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, qui a célébré sa fête jubilaire le 5 janvier dernier ; — de Mgr Lacarrière, ancien évêque de Basse-Terre, sacré le 5 janvier 1854 ; — de Mgr la Pallu du Parc, évêque de Blois, sacré le 1^{er} mai de la même année ; — de Mgr Regnault, évêque de Chartres, sacré le 16 mai ; — et de Mgr Mabile, évêque de Versailles, qui célébrera ses noces d'argent le 11 novembre prochain.

Etranger.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le *Daily News* publie cette dépêche :

« Berlin, 15 octobre.

» Le spectre qui trouble en ce moment la presse allemande à Berlin est la prétendue alliance entre la France et l'Angleterre. On suppose que ces deux puissances encourageront l'Autriche à soutenir la Turquie contre la Russie. D'autre part, on croit généralement ici qu'un traité a été conclu ou du moins une entente a été établie entre l'Italie et la Russie.

» La *Tribune* publie un télégramme annonçant un nouveau mouvement des softas contre Midhat-Pacha et les réformes dont il est l'auteur.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Berlin, 15 octobre :

« La Russie et la Serbie désirent ardemment que l'armistice soit réduit à une période plus courte que celui proposé par la Turquie ; somme toute, cependant, l'attitude de la Russie est devenue quelque peu plus pacifique. L'accord parfait qui semble régner entre la France et l'Angleterre relativement aux propositions turques qu'elles trouvent acceptables paraît avoir produit quelque impression à Saint-Petersbourg.

» L'Allemagne, comme de coutume, laisse la Russie et l'Autriche s'entendre entre elles et parle peu. L'Autriche trouve cependant qu'il est très-difficile de se mettre d'accord avec la Russie aujourd'hui que les affaires approchent d'une crise, de sorte que tout dépend de la décision qui sera prise à Livadia.

» Le journal *le Mir*, de Saint-Petersbourg, organe du général Tcherniaïeff, déclare que toute tentative qui serait faite par l'Angle-

ment : le fils ne calculait pas moins bien que la gendre, et comprit sur-le-champ que la vente de la Noisetière ne pouvait que tourner à son profit.

Aussi s'empressa-t-il de couper court à toute explication, en communiquant à son père une lettre dans laquelle une affaire fort avantageuse lui était proposée, mais qui nécessitait son départ immédiat pour Saumur.

— Parlez, dit le négociant blessé ; je saurai me défendre seul.

Mais cette espèce de défection de son fils acheva d'exaspérer Fresneau.

Il passa une partie du jour dans un état d'exaltation croissante, formant mille projets pour s'opposer aux intentions de Durvert ; enfin la fièvre le prit vers le soir, il fut obligé de se mettre au lit, et le cousin Maurice inquiet envoya chercher un médecin.

(La fin au prochain numéro.)

terre de fermer le Bosphore sera considéré comme devant amener une guerre entre l'Angleterre et la Russie ; ce que veut la Russie n'est pas la possession de Constantinople, mais la navigation libre et sans contrôle du Bosphore.

» Craignant que l'Angleterre ne prenne part à une guerre possible, le gouvernement russe paraît avoir défendu aux vaisseaux russes de recevoir des marchandises à leur bord.

» Les objections de la Russie au long armistice proposé par la Turquie sont formulées dans un langage calme, raisonné, indiquant un désir de sa part d'entrer en négociations. Le danger d'une collision immédiate paraît conjuré.

Belgrade, 16 octobre.

On croit ici et à Deligrad que les Turcs perceront la ligne de la Drina, où ils continuent leurs opérations sans relâche.

Hier, pendant six heures, les Turcs ont attaqué Lubovia, mais ils ont été repoussés.

Le général Novosseloff mande qu'il s'attendait à être attaqué à Javor.

L'armistice est considéré comme impossible.

Constantinople, 16 octobre.

Il règne ici une grande indécision, par suite de l'opposition de la Russie à l'armistice de six mois.

Halet-Pacha est nommé ministre du commerce, Ioussouf-Pacha ministre de l'instruction publique, et Djevedet-Pacha ministre de la justice, en remplacement de Khalil-Cherif-Pacha.

Le journal turc *le Bassiret* est supprimé.

Vienne, 17 octobre.

Le *Fremdenblatt* dit que l'Italie a déclaré inadmissible l'armistice de six mois.

« Le nœud de la situation, ajoute ce journal, est en ce moment à Londres et à Livadia. Mais, quoi qu'il arrive, l'Autriche ne doit pas se détacher de l'alliance des empires du Nord. »

Le *Tagblatt* annonce que la Russie cherche à contracter un emprunt de 300 millions de roubles.

ITALIE.

Lundi soir, l'impératrice Eugénie et le prince Louis-Napoléon sont arrivés à Milan, venant d'Arona. Ils sont descendus à l'hôtel Cavour.

On écrit de Florence à la *Correspondance universelle* :

« On attend ici pour le 20 l'ex-impératrice Eugénie, qui doit s'installer à la villa Oppenheim, qu'elle a louée pour tout l'hiver. C'est le comte Rasponi, deux fois parent de l'ex-souveraine, qui est chargé de tous les préparatifs, et l'on parle déjà de la splendide installation du palais. La veuve de Napoléon III sera accompagnée du prince impérial. Quant au voyage à Rome projeté par le prince impérial et sa mère, rien ne fait encore supposer qu'il sera mis à exécution. Les deux augustes personnages sont en ce moment à Milan, où ils sont allés rendre visite au comte Aresé. »

Nouvelles militaires.

M. le ministre de la guerre a décidé qu'il fallait qu'avant trois ans toutes les casernes dont la nouvelle réorganisation de l'armée avait nécessité la construction fussent occupées sur tous les points de la France.

La limite d'âge pour les examens de Saint-Cyr a été reculée d'une année en 1877.

Cette mesure, bien que n'ayant pas le caractère définitif, sera très-probablement prorogée pendant quelques années encore.

Elle s'explique par la nécessité de compléter les cadres, tout en n'abaissant pas le niveau des études de notre Ecole militaire.

La révision de la carte des gîtes d'étapes est en ce moment à l'étude au ministère de la guerre. M. le général Berthaut donne lui-même une grande attention à ce travail.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur a l'honneur de prévenir le public qu'une note, concernant le dépôt des marques de fabrique françaises en Angleterre, lui a été transmise par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, et que cette note a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Saumur pour être mise à la disposition de MM. les commerçants et industriels de l'arrondissement.

La troupe de M. Chavannes jouera lundi prochain à Saumur la *Fille du Régiment* et le *Maître de chapelle*. Ce spectacle est celui qui a fait le plus vif plaisir à Angers, au cours des débuts.

LA CLASSE DE 1875.

L'époque de la mise en route du contingent de la classe de 1875 sera indiquée ultérieurement.

Toutefois, aux termes d'une circulaire ministérielle, les devancements d'appel pour les soldats sont affectés.

Les hommes de la deuxième portion de contingent ne peuvent devancer l'appel de la condition de renoncer au bénéfice de leur numéro de tirage, c'est-à-dire qu'ils ont à accomplir le temps de service imposé aux hommes de la première portion de la classe.

A l'exception de ces cas de devancements d'appel, les hommes de la deuxième portion du contingent sont répartis exclusivement dans le ressort du territoire du corps de destination où les opérations du tirage ont lieu. Les besoins des bataillons de chasseurs à pied, du régiment d'artillerie, du train et en affectant à chaque régiment d'infanterie après les prélèvements ci-dessus, les jeunes soldats restant disponibles dans la subdivision de région à laquelle le régiment appartient.

Les hommes de la première portion de contingent, au contraire, conformément à la loi, restent sur toute l'étendue.

Pour ce qui concerne les ajournés des classes 1873 et 1874, appelés à partir avec les hommes de la classe de 1875, il est recommandé aux commandants des bureaux de recrutement d'indiquer sur les livres matricules de ces hommes, qu'ils sont susceptibles de passer dans la réserve, savoir : les ajournés de la classe 1874, le 30 juin 1880, et les ajournés de la classe 1873, le 30 juin 1879.

Autrement dit, et nous insistons sur cette disposition de la loi qui est peu connue, ces ajournés cesseront leur service de l'armée active en même temps que les hommes de leur classe.

PÊCHE FLUVIALE.

M. le préfet du département de Maine-et-Loire rappelle à l'attention des habitants de ce département les dispositions suivantes, extraites du décret du 10 août 1875 et des lois des 15 avril 1829 et 31 mai 1865, sur la pêche fluviale :

« La pêche du Saumon, de la Truite, de l'Ombre Chevalier et du Lavaret est interdite du 20 octobre au 31 janvier.

» Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main (décret du 10 août 1873, article 1^{er}).

» Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche en est interdite.

» Cette disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs ou réservoirs (loi du 31 mai 1865, art. 5).

» La recherche du poisson pourra être faite, en temps prohibé, à domicile, chez les aubergistes, et chez les marchands de denrées comestibles et dans les lieux ouverts au public (loi du 31 mai 1865).

Quelques journaux ont annoncé que la Compagnie d'Orléans avait délibéré ou allait délibérer sur l'accomplissement

de la fusion avec un certain nombre de lignes d'intérêt local ou général, fusion dont le projet est depuis longtemps soumis à l'approbation des Chambres; et l'on a ajouté que, dans le cas où la délibération serait un résultat négatif, le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, présenterait à la Chambre, à sa rentrée, un projet de loi qui réunirait en un septième grand réseau les lignes secondaires dont il s'agit.

Nous croyons savoir que l'une des Compagnies secondaires comprises dans la fusion projetée a manifesté le désir de se dégager, dès à présent, de son exploitation, et d'anticiper ainsi sur les décisions du Parlement.

Interrogée sur ses dispositions à cet égard, la Compagnie d'Orléans a déclaré qu'elle se croyait tenue d'attendre la sanction législative, et de respecter les droits de la Chambre et du Sénat. Toutefois, elle ne s'est pas refusée, si le gouvernement l'invitait d'une manière précise, à se charger, à titre provisoire, d'une exploitation que le vote des Chambres peut seul incorporer à son réseau.

Dans tout cela il n'est question, ni pour la Compagnie d'Orléans de répudier un traité qu'elle a signé, ni pour l'administration de constituer un septième réseau. L'attitude de la Compagnie d'Orléans est prudente, discrète et parfaitement correcte.

(Le Soleil.)

Une circulaire vient d'être adressée par M. le garde des sceaux aux procureurs généraux, relativement aux actes notariés dans lesquels comparaisent les détenus.

Il arrive souvent, dit le ministre de la justice, que les notaires se croient obligés de désigner la prison ou la maison de détention dans laquelle ils instrumentent. De cette mention il résulte pour la famille des détenus une sorte de flétrissure d'autant plus regrettable que les actes qui la contiennent sont fréquemment annexés aux registres de l'état-civil, et reçoivent ainsi une publicité qui perpétue le souvenir de la pénalité encourue.

Si le notaire, ajoute le garde des sceaux, tient à inscrire dans les actes des indications précises, il lui est loisible de spécifier la rue ou tout autre renseignement complémentaire; mais il doit faire en sorte de ne pas désigner le lieu du contrat par les mentions expresses de : prison, maison de détention, de réclusion ou maison centrale.

Angers. — Le monde des commerçants et des employés de notre ville, dit le *Patriote*, est vivement ému par suite des détournements de marchandises dont deux négociants viennent d'être l'objet de la part de leurs commis et domestiques.

C'est d'abord un employé de la *Ville de Paris*, rue du Mail, nommé Louis X... qui, obéissant aux suggestions d'une beauté de bas étage du nom de Cora, a détourné en faveur de celle-ci un certain nombre d'étoffes pour habillements de femme. Ce jeune homme, âgé de 28 ans, est originaire de la Sarthe; il appartient à une très-honorable famille; depuis six ans qu'il était à la *Ville de Paris*, il s'y était acquis la réputation d'un employé exemplaire. Une perquisition a été faite lundi à son domicile et y aurait amené la découverte d'une pièce d'étoffe.

Louis X... a été arrêté, ainsi que sa maîtresse.

Le second abus de confiance dont nous parlions tout à l'heure a été commis au préjudice de M. Mairet, marchand de nouveautés, rue Saint-Laud, par un de ses commis, de complicité avec les deux bonnes de la maison. C'est également des étoffes pour femme qui ont été soustraites. Les trois coupables ont été arrêtés.

Un certain nombre des membres du Véloce-Club d'Angers feront une course en véloce le dimanche 22 octobre courant; le parcours sera de 96 kilomètres environ, d'Angers à La Flèche, aller et retour; les coureurs partiront à neuf heures précises du matin, du bureau d'octroi, route de Paris; l'arrivée se fera au même endroit.

LES VENDANGES.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*: Dans l'arrondissement d'Angers, la vendange des vignes rouges est terminée; le rendement n'est peut-être pas aussi abondant qu'on le supposait, mais en revanche

les vins ont plus de qualité que l'année dernière; ils sont également plus colorés.

Les chaleurs de la semaine dernière ont activé la fermentation. Les propriétaires soucieux d'avoir de bon vin ont pu opérer le tirage de leurs cuves au bout de quelques jours. Résultat très-favorable, car les produits de fermentation rapide le conservent toujours mieux que ce que l'on appelle les vins de macération. En effet, quand les basses températures obligent à laisser couver pendant quinze jours ou trois semaines, l'alcool s'évapore, et si les vins ne sont pas faits avec la *Rafle*, par conséquent peu chargés en Tannin, ils ne tardent pas à devenir malades et à se couvrir d'une moisissure blanche qui fait dire vulgairement que le *vin Fleurette*.

Les vendanges de vignes blanches seront terminées à la fin de la semaine; elles s'opèrent dans de bonnes conditions. Dans les vignes de fonds, la qualité sera meilleure que sur les coteaux; la maturation du raisin est complète et bien égale. Au contraire, la qualité des raisins dans les vignes plantées sur les pentes rapides des bords de la Loire et du Layon laissent beaucoup à désirer; les grains se sont peu développés, les grappes sont petites, et les grands vents qui ont eu lieu, il y a huit à quinze jours, les ont tellement fouettés contre le bois, que beaucoup de grains ont été déchirés avant d'être murs, le suc s'est écoulé et l'enveloppe a séché; aussi a-t-on du mal à faire une barrique avec cinq *sommes* de vendanges.

Dans le Saumurois, la vendange est moins avancée. Les plants d'Aunis et de Breton (Carbenet franc) ne seront récoltés que vers le milieu de la semaine prochaine; la maturité des raisins blancs est aussi plus en retard que sur les coteaux de l'arrondissement d'Angers. A Montreuil et au Puy-Notre-Dame, des transactions s'opèrent déjà; les marchands achètent les petits vins à 40 fr. la barrique enlevée en *moût*.

Port-Boulet. — On écrit de Chouzé-sur-Loire, 16 octobre, à l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« Le pont de Port-Boulet va être très-prochainement livré à la circulation. Pour mettre la dernière main à cette magnifique construction et arriver à temps, les ouvriers travaillent jour et nuit.

« Une fête splendide donnée par le département doit solenniser le jour de cette inauguration. M. l'ingénieur Bazire est chargé d'organiser cette fête; c'est dire que cet honorable fonctionnaire déploiera tout le zèle et l'intelligence qu'il a déjà mis à la direction des travaux du pont de Port-Boulet qui lui fait si grand honneur.

« Ceux qui se rappellent la fête, donnée vers le mois de mai 1832, à l'occasion de l'inauguration de l'ancien pont de fil de fer détruit par les ordres de nos sauveteurs de néfaste mémoire, MM. Gambetta et C^{ie}, ceux-là prétendent qu'il est impossible de rien faire d'aussi complet. Assurément il serait difficile aujourd'hui de provoquer à Port-Boulet une exhibition de gardes nationaux aussi réussie que celle qui eut lieu à cette époque. Mais on peut assurer que, grâce à l'empressement de l'administration préfectorale, grâce aux bons soins de M. l'ingénieur Bazire et de son zélé conducteur M. Gaillot, grâce enfin au précieux concours de la Compagnie d'Orléans, une affluence considérable de curieux se rendra à cette intéressante fête.

« A bientôt d'autres détails. »

Poitiers. — Nous apprenons que le conseil municipal de Poitiers, dans une séance tenue mardi soir à l'hôtel-de-ville, a voté une somme de 400,000 francs pour l'installation à Poitiers de l'état-major du 125^e de ligne.

M. le Maire est chargé d'offrir cette somme au ministre de la guerre qui doit décider entre les différentes propositions qui lui sont faites.

Comme on le sait, dit le *Journal de la Vienne*, l'état-major est toujours accompagné de la musique du régiment et ce serait un avantage de plus pour notre ville.

Mardi, dans l'après-midi, un incendie qui pouvait, à cause de la violence du vent, prendre de plus grandes proportions, s'est déclaré tout à coup aux casernes des Dunes, à Poitiers, dans une construction composée de huit bâtiments juxtaposés et destinés à servir d'écurie aux chevaux d'artillerie. Cha-

cun de ces bâtiments est aménagé de façon à contenir 28 chevaux.

Le feu s'était déclaré dans le septième bâtiment, servant momentanément d'atelier de menuiserie et où se trouvaient 75 persiennes et quantité de bois ouvragés prêts à être posés. Tout ce que contenait le bâtiment a été la proie des flammes, malgré les secours apportés avec promptitude par les pompiers de la ville et les employés du chemin de fer que l'on trouve toujours accourus avec leur pompe dès le premier signal d'un incendie. Tous les efforts ont dû converger à la préservation des bâtiments voisins.

Dès la nouvelle de ce sinistre, M. le général de Bar et les principales autorités de la ville s'étaient rendus aux Dunes.

Voici, dit-on, comment le feu se serait communiqué: un ouvrier menuisier avait allumé du feu pour faire chauffer de la colle et avait pris une *ripe* enflammée pour allumer sa pipe. Se brûlant les doigts, il rejeta vivement la *ripe* qui fut entraînée par un coup de vent sur un tas de débris de bois facile à consumer.

S'apercevant du danger, le malheureux ouvrier se jeta à plat ventre sur le bois enflammé afin de l'éteindre, mais son dévouement ne devait pas compenser son imprudence, et en moins de cinq minutes les flammes avaient gagné la toiture, et maintenant il ne reste de ce bâtiment que des ruines.

Deux des bâtiments qui étaient prêts à être livrés devront être repris à partir des fondations, car les murs ont été tout lézardés par la violence du feu.

Une expertise doit être faite afin d'estimer les dégâts qui atteindraient, paraît-il, le chiffre de 12 à 15,000 fr.

(Journal de la Vienne.)

On signale de différents côtés des exemples curieux de fécondité tardive. Au château de Bouilli, près Orléans, se trouve en ce moment un lilas couvert d'une seconde parure de fleurs, et les grappes de lilas sont aussi belles et odorantes qu'au printemps.

Un fait semblable est signalé à Patay et l'on mande de cette localité que:

Sur le bord de la maison voisine de l'usine à vapeur, on voit dans un jardin un poirier plein de fleur d'une éclatante blancheur; mais il n'a aucune feuille nouvelle.

Le même phénomène de floraison s'est produit chez un propriétaire de Charçay, près Tours. En signalant cette particularité, le propriétaire ajoute: En plus, je possède au long d'une pièce de pré une aubépine couverte en ce moment de fleurs aussi belles et aussi odorantes qu'au mois de mai. J'attribue cette seconde floraison à la sécheresse extraordinaire de l'été dernier et à la température exceptionnellement chaude dont nous jouissons en ce moment.

Beaucoup de personnes ont pu se convaincre de ce fait aussi bizarre que peu commun.

Faits divers.

Une lettre adressée d'Angoulême à la *Province* de Bordeaux donne quelques renseignements sur l'accident du chemin de fer qui s'est produit samedi sur la ligne de Bordeaux à Paris:

« Je profite de quelques moments de répit pour vous renseigner sur l'accident qui vient d'arriver au train parti de Bordeaux hier à minuit.

« Le wagon qui suivait immédiatement le fourgon du chef de train s'est affaissé à l'entrée de la gare de Charmant, par suite probablement d'une rupture d'essieu. Il a été, ainsi que celui qui le suivait, immédiatement mis en pièces. Dans ce dernier se trouvaient le chef de train, qui, par un hasard providentiel, n'a eu aucun mal, et un serre-frein, qui a été fortement contusionné.

« Deux wagons qui renfermaient des chevaux et qui venaient à la suite ont été renversés, puis sur tout cela le cinquième wagon est venu se percher, et il s'est maintenu comme par enchantement.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que la voie était encombrée sur une longueur considérable.

« A part une forte secousse, les voyageurs n'ont eu aucun mal, grâce, je suppose, à ce que la machine s'est détachée du train par suite de la rupture du premier wagon.

» La gare de Charmant a fourni immédiatement des secours; le médecin mandé est arrivé à la hâte. Enfin, le train de secours est venu d'Angoulême, où nous sommes arrivés à cinq heures quinze du matin. »

La grande usine métallurgique du Creuzot a entrepris la construction d'un canon de marine monstre qui figurera à l'Exposition. Ce canon aura 44 centimètres de diamètre et les projectiles pèseront 300 kilogrammes.

Un malheureux jeune homme, M. Gaston Lessaux, fils du savant bien connu, devait se marier samedi, à Paris. Se trouvant chez les parents de sa fiancée, vendredi, au moment où l'orage éclatait, il ouvre une fenêtre pour regarder le ciel; au même instant un éclair sillonne la nue, M. Lessaux pousse un cri épouvantable. On accourt, le malheureux était aveugle. L'éclair lui avait brûlé les yeux.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Limoges annonce la mort de M. le baron de Nexon, l'un de nos sportsmen les plus renommés.

Les électeurs de l'arrondissement de Marrennes (Charente-Inférieure) sont convoqués pour le dimanche 12 novembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dufaure, démissionnaire.

Vienne, 17 octobre.

La question de l'armistice de deux mois n'est pas encore résolue; mais, s'il y a difficulté dans la combinaison de cet armistice, le bruit court que l'occupation des provinces insurgées par les troupes russes se fera sans retard.

Le *Standard* a publié hier la dépêche suivante de Belgrade, 17 octobre:

« Les chemins de fer roumains sont préparés à transporter 4,000 hommes par jour.

« Il est bruit ici que la Russie va publier une note circulaire annonçant que, dans l'intérêt de l'humanité, elle se voit forcée d'occuper militairement la Bulgarie et l'Arménie. »

Pour les articles non signés: P. GODFR.

Chronique Financière.

Bourse du 18 octobre 1876.

Panique générale ici et sur toutes les places de l'Europe. La cote anglaise vient à 94 15/16, soit 5/8 de baisse. Les rumeurs les plus alarmistes sont en circulation. Les recettes achètent 55,400 fr. de rente 5 0/0 et 6,200 fr. de 3 0/0. Le 3 0/0 débute à 104.10, s'élève à 104.55 et finit à 103.20. Le 3 0/0 ouvre à 68.85 et clôture à 68. Quatre francs de baisse sur l'Italien sur les cours d'hier; il ferme à 67. Toutes les valeurs sont offertes de 25 à 30 fr. plus bas que les cours précédents. Le Turc se négocie en banque de 10.30 à 10.70; il ferme au plus bas à 10.50; l'Égyptienne à 196, 197 et 191. L'Extérieure est à 127/8.

3 heures: Le 5 0/0 baisse à 105 et le 3 0/0 à 67.70. On parle de 3/4 de baisse sur les fonds anglais. — ERIC.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 23 octobre 1876.

La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Donizetti.

DISTRIBUTION: Tonio, MM. Billon. — Sulpice, Miscalot. — Hortensius, G. Simon. — Un paysan tyrolien, Letempe. — Un caporal, Pascaud. — Un notaire, Mignon. — Un domestique, Hamoneau. — Marie, Mmes Barwolf. — La marquise de Berkenfeld, Angé. — La duchesse de Krakentorf, Leroy. — Soldats, paysans, seigneurs, etc.

Le spectacle commencera par:

LE MAITRE DE CHAPELLE
Opéra-comique en 1 acte, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Paër.

DISTRIBUTION: Barnabé, MM. Gaillard. — Benetto, Moreau. — Gertrude, Rita Lelong.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

